

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMINATION DU PRESIDENT HONORAIRE

Séance du 24 juillet 2023 Dûment convoqué le 18 juillet 2023

En l'an 2023, le lundi 24 juillet 2023 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (28): J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, P.-L. LE TAON-BARES, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONSA, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (5): M. BLANC, C. DELIAS, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMHASAN.

Pouvoirs (3): A. HUG (à H. BAUDET), A. LUNEAU (à J. GARRABE-POUGET), M. RIFF (à S. PONSA).

Secrétaire de séance : Philippe PETITQUEUX

Acte n°: CCPC-2023205-21

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-35 du Code général des collectivités territoriales,

VU les dix-huit ans nécessaires pour obtenir le titre honoraire d'élus de collectivité,

VU la création du syndicat intercommunal pour le développement du ski de fond en Capcir et Haut Conflent en 1983.

VU la transformation dudit syndicat en communauté de communes Capcir Haut Conflent en 1997,

VU le changement de nom de la communauté de communes en 2017,

CONSIDERANT que Monsieur Raymond Trilles était membre du syndicat intercommunal pour le développement du ski de fond en Capcir et Haut Conflent de 1983 à 1997 soit 14 ans,

CONSIDERANT que Monsieur Raymond Trilles a siégé la communauté de communes Capcir haut Conflent de 1997 à 2014 soit 17 ans.

CONSIDERANT que les nombreuses années d'engagement au service du territoire de monsieur Raymond TRILLES méritent d'être honorées.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire : d'attribuer à monsieur Raymond TRILLES le titre de président honoraire de la communauté de communes Pyrénées catalanes

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20230724-CCPC-2023205-21-DE Date de réception préfecture : 25/07/2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

D'attribuer à monsieur Raymond TRILLES le titre de président honoraire de la communauté de communes Pyrénées catalanes

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

Le Président, Pierre BATAILLE

> La Quillane 66210 LA LLAGONNE

04.68.04.49.86

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20230724-CCPC-2023205-21-DE Date de réception préfecture : 25/07/2023